



Cheseaux, janvier 2016.

Lettre aux membres no 12

## Une bonne nouvelle pour commencer l'année...

## Chers Collègues,

Lors de notre précédent courrier, nous vous informions que la SPV et le Comité de votre association avaient rencontré au printemps dernier Mme Lyon. La demande d'entretien portait sur nos préoccupations quant au nombre insuffisant d'inscription à la formation PIRACEF.

Cet automne, Mme Lyon nous a convoqués et nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises avec les syndicats SUD et et SSP.

Nous sommes aujourd'hui très heureux de vous informer que notre Cheffe du Département a donné une suite favorable à nos demandes et la situation peut enfin évoluer. Voici en guise de cadeau pour la nouvelle année, ses décisions:

## Ouverture de la formation PIRACEF aux collaborateurs-trices sans titre pédagogique de base enseignant une/des discipline-s spéciale-s des TM, ACT (AC) et EF

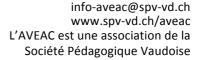
Sont concernés par cette mesure, les maîtres sous contrat de durée indéterminée (CDI), ainsi que les maîtres auxiliaires actuellement sous 3ème CDD, au bénéfice d'une formation initiale dans des métiers artistiques ou techniques proches de l'enseignement des ACM et de l'EF (par ex. CFC de couturière, menuisier, bachelor technique,...). Leur statut de classification salariale sera revalorisé, puisque leur niveau de fonction passera au terme de la formation et de l'obtention du diplôme visé, de la classe 10C à la classe 10A. Ce changement de deux classes correspond à une augmentation de plus 14% du salaire! En ce qui concerne la formation, les candidats devront suivre un complément pédagogique (30 crédits) en plus de PIRACEF (40 crédits, CAS + DAS). Les inscriptions seront, nous l'espérons, nombreuses. La situation de ces collègues sera ainsi régularisée.

Nous saluons la décision de Mme Lyon. Outre l'amélioration tangible de leurs conditions, les collègues issus du terrain contribuent à enrichir notre corporation. La diversité des horizons professionnels est une source de richesse favorisant les échanges et les partages de pratiques.

A noter encore que les modalités d'inscription à PIRACEF ont été alignées à l'ensemble des cantons romands, ce qui n'était pas le cas avant.

Pour les Directions d'école, c'est aussi un soulagement. Elles étaient jusqu'à présent forcées d'engager en CDD ces personnes sans titre spécifique, puisqu'il n'y a pas assez d'enseignants formés en ACM et EF. Cela avait pour conséquence qu'elles étaient contraintes de les congédier après trois ans, car il n'y avait pas la possibilité pour ces personnes de se former.

Les inscriptions seront, nous l'espérons, nombreuses. Sur ce point, nous vous sollicitons pour renseigner et informer les collègues des ACM et d'EF autour de vous. En principe, la DGEO communiquera cette décision aux Directions d'école et aux personnes concernées, mais le bouche-à-





oreille est souvent le plus efficace.

C'est aussi une excellente occasion pour vous d'inciter ces maîtres non-formés à s'inscrire à la SPV, puisqu'ils sont – grâce au travail de notre syndicat - enfin reconnus et qu'ils pourront se former.

D'avance, nous vous remercions de votre engagement. C'est la qualité et la crédibilité de notre enseignement qui est valorisé au travers de la formation.

Enfin, il est important de vous signaler l'excellent climat de travail qui a régné lors de ces séances. La Cheffe a relevé l'attitude positive de la SPV face aux problèmes qui lui ont été présentés. Cela a sans doute favorisé l'entrée en matière de discussion. Nous sommes reconnaissants des modifications apportées et nous adressons nos remerciements à la Conseillère d'Etat et bien évidemment, au président de la SPV Gregory Durand, sans qui, nos demandes n'auraient jamais pu aboutir.

Il reste cependant beaucoup à faire! Pour PIRACEF, le nombre d'inscription va enfin augmenter.

Il convient cependant de réfléchir à long terme, car une fois que ces personnes auront effectué leur formation, le problème des inscriptions sera de nouveau à l'ordre du jour (peu de candidats dans le cursus normal de formation, de nouvelles personnes en CDD....) et il faudra une nouvelle fois passer par la table des négociations avec notre employeur.

Sur ce point, une prochaine rencontre entre la DGEO et les syndicats a été fixée à la mi-mars pour réfléchir à ces cas de figure. Nous espérons que les réflexions et décisions prises permettront de pérenniser la situation.

Pour toute question, remarques ou réflexions, le Comité reste à votre écoute. Vous pouvez nous contacter par mail, à l'adresse <u>info-aveac@spv-vd.ch</u>.

En vous souhaitant nos meilleurs voeux pour la nouvelle année, nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, nos meilleures salutations.

Pour le Comité Frédéric Guggisberg

A vos agendas!

## Prochaine Assemblée générale de l'AVEAC Mercredi 27 avril 2016

Des informations vous parviendront prochainement.